



## DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 8 décembre 2015, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

- Accepté le budget 2016.
- Accordé le crédit de Fr. 112'000.— et d'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et modification du concept de défense incendie au ch. Gondoux-Dessus » à Eclépens.
- Accepté de renoncer au maintien d'un débit permanent dans l'exutoire du réservoir de la Cressonnière.
- Adopté le règlement du Conseil Intercommunal de l'AIEM.

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au greffe municipal.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district aux conditions des **art. 112 et ss LEDP** dans les 10 jours suivant la publication dans la FAO du mardi 15 décembre 2015.

Au nom du Conseil Intercommunal AIEM

La Présidente  
Maria Whelam Ruiters

La Secrétaire  
Eliane Fonjallaz